

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2016

SEANCE OUVERTE A 19 H. 30

Présents :

M. Hamidou HAMA, Président

Mmes Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY

MM. Jonathan CHRISTIN, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Yannick NOVELLE, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire

Mme Christine RAMBACH, adjointe

M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Invitée :

Mme Daniela LIEGME, architecte

Mme Edith ZBINDEN DUVILLARD, ancienne conseillère municipale

Procès-verbal :

Mme Pierrine POGET, secrétaire

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 31 OCTOBRE ET 16 NOVEMBRE 2016
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. COMMUNICATION DES DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2017
- V. MOTIONS
- VI. QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

Le président, Monsieur HAMA, ouvre la séance à 19h.30. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence.

I. **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES DEUX DERNIERES SEANCES**

Procès-verbal du 31 octobre 2016 :

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des questions ou des remarques. Aucune remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **12 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.**

Procès-verbal du 16 novembre 2016 :

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des questions ou des remarques. Aucune remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **11 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention, M. LANZA, absent lors de la dernière séance.**

Procès-verbal du huis-clos du 16 novembre 2016 :

Le maire fait sortir le public. Il donne ensuite lecture du procès-verbal du huis-clos du 16 novembre 2016 et demande aux conseillers de bien vouloir l'approuver. **12 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention, M. LANZA, absent lors de la dernière séance.**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Aucun(e) président(e) de commission ne désirant prendre la parole, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président donne la parole au maire pour une communication.

Projet de crèche

Le maire fait un bref historique de ce projet lancé en juin 2016. Il cite les 5 bureaux d'architectes invités à participer au concours (3BM3 ; Comte, Berthelot et Neto SA ; Christian Dupraz Architectes ; Daniela Liengme architectes Sàrl ; VVR architectes SA) et relève que les dossiers de candidature sont tous parvenus à la mairie complets, et dans les délais prévus. Il cite ensuite les membres professionnels et non-professionnels composant le jury qui s'est réuni le 8 décembre 2016 afin de désigner un lauréat. Les membres sont :

- membres non-professionnels : M. APOTHELOZ et Mme RAMBACH, adjoints au maire M. CHRISTIN, M. LANZA, conseillers municipaux ;
- membres professionnels : Mme M. GETAZ architecte indépendante, M. Y. HABEGGER architecte indépendant, Mme S. KELLENBERGER architecte à l'Office du patrimoine et des sites de l'Etat de Genève, M. A. KRAMP architecte indépendant, M. Marc WIDMANN architecte indépendant ;
- vice-président : M. S. SERAFIN architecte indépendant ;
- président : M. D. NOVELLE.

Le maire relève la qualité des débats enrichissants de la journée du 8 décembre, découlant de la qualité des projets eux-mêmes. Il proclame ensuite le nom du vainqueur qui est applaudi. Il s'agit de Mme Daniela LIENGME, architecte à Carouge, invitée à cette séance. Le maire demande à Mme LIENGME de prendre place autour de la table et de bien vouloir se présenter et dire quelques mots sur son projet. Mme LIENGME remercie le Conseil municipal pour son accueil et dit tout son plaisir d'avoir remporté ce concours. Elle présente ensuite brièvement son bureau, fondé en 2003 et employant huit architectes. Elle dit que ce bureau a surtout construit des logements et que c'est la première fois qu'il a construit une crèche. Elle précise qu'une collaboration importante avec les futurs utilisateurs de la crèche sera indispensable, afin d'assurer une utilisation optimale des espaces. Elle dit que les nombreux équipements et constructions récentes présents à

Aire-la-Ville témoignent d'un dynamisme qui la réjouit. Les Conseillers municipaux se lèvent et se dirigent vers les plans affichées sur un présentoir pour écouter Mme LIENGME présenter la crèche dans le détail. Un des atouts de cette crèche est la création d'un espace public favorable aux piétons par la réunion de la future zone de jeu extérieure avec la zone sportive déjà existante. Le rez-de-chaussée comprend un couvert, un grand hall d'entrée, un bureau de direction, un WC visiteurs, une petite salle d'allaitement. Un demi-sous-sol accueille une salle polyvalente, ouverte sur un jardin extérieur partiellement couvert. Au-dessus, sur trois demi-niveaux, sont distribués les espaces suivants : un vestiaire, une salle de change, des sanitaires, une salle de vie multi-âges avec une alcôve qui peut être fermée et deux salles de sieste (ce module est répété au demi-niveau suivant), des espaces réservés au personnel, une salle de réunion avec un petit hall d'attente. La distribution en demi-niveaux, outre qu'elle permet de maximiser l'espace disponible, assure aussi une meilleure couverture des espaces par le regard, ce qui est un gage de sécurité. Au niveau des matériaux, les parties enterrées et semi-enterrées, ainsi que l'ascenseur et la cage d'escalier sont en béton. Les parois porteuses et la toiture sont en bois. Le revêtement extérieur des murs est en crépi. L'isolation est en laine de bois. Les tuiles sont en ardoise. Mme LIENGME ayant terminé sa présentation, le maire invite les Conseillers à se rasseoir pour poser des questions. M. JOYE souhaite connaître le volume total de la crèche et l'espérance de vie du bâtiment, étant donné qu'il est essentiellement en bois. Mme LIENGME répond que la crèche occupe 2631 m³ et que le revêtement extérieur en crépi protège le bois des intempéries. Mme MOULLET demande si la crèche est pourvue d'un coin cuisine. Mme LIENGME répond que oui, dans la salle polyvalente. Mme MAIO demande s'il est possible d'y cuisiner. Mme LIENGME répond que non, la cuisine est prévue uniquement pour des repas livrés ou à réchauffer au micro-ondes. M. Y. NOVELLE fait part de son inquiétude quant au trafic généré sur le chemin du Pré-Guillot généré par l'entreprise Truchet et demande si un autre accès à la crèche pourrait être envisagé. M. D. NOVELLE répond que la crèche entend justement s'approprier le chemin du Pré-Guillot en transformant le parvis en zone de rencontre, avec priorité aux piétons. La limite de vitesse sera fixée à 20 km/h et le revêtement du sol sera modifié pour attirer l'attention sur cette restriction. M. Y. NOVELLE fait alors remarquer que les limitations de vitesse ne sont pas toujours respectées à l'intérieur du village et maintient donc son inquiétude. Mme HENRIOD demande si des places de parking sont prévues. Par ailleurs, elle rappelle que lors des premières discussions liées au projet de crèche, il avait été question de construire un bâtiment dont les espaces seraient modulables, et elle demande si cela a été pris en compte par le projet lauréat. Mme RAMBACH répond que la discussion sur les espaces modulables était liée au premier projet de crèche qui a été abandonné. Cette option ne figurait pas au cahier des charges du concours. Au sujet des places de parking, M. D. NOVELLE répond que 3 des places existantes le long du terrain de sport seront converties en places de type « dépose-minute » pour les usagers de la crèche. Mme MOULLET fait remarquer que si les places du parking du cimetière étaient mieux aménagées, elles seraient davantage utilisées. M. D. NOVELLE rappelle que la discussion porte sur des places « dépose-minute » et demande qu'on s'en tienne à ce sujet. Mme RAMBACH prend la parole pour dire que le projet lauréat a fait l'unanimité du jury et que ses avantages et inconvénients ont été bien pesés. Il n'y avait pas de spécialiste des crèches parmi les membres du jury, mais Mme I. ANDERSSON, directrice de la crèche de Confignon et qui assurera l'exploitation de la crèche d'Aire-la-Ville, ainsi que Mme M. KUNZ du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ), spécialistes conseils, se sont également exprimées en faveur du projet de Mme LIENGME. M. CHRISTIN ajoute que la plupart des candidats proposaient un accès depuis le chemin Pré-Guillot et qu'aucun des projets éliminés ne présentait davantage de sécurité pour les enfants que celui qui a été retenu. L'entrée conçue par Mme LIENGME a séduit le jury par son porche accueillant et ouvert sur l'extérieur. Mme HENRIOD revient sur la question des matériaux et demande si le bois, du fait qu'il est protégé par un crépi, ne nécessitera aucun entretien. Mme LIENGME dit que le bois utilisé est particulièrement résistant et prévu pour l'extérieur. Sa coloration pourra s'altérer, mais il ne demandera pas d'entretien particulier. Mme HENRIOD demande encore si le choix du bois a été fait pour des raisons économiques ou parce qu'il est plus facile à travailler. Mme LIENGME répond que sur un petit bâtiment comme la crèche, le bois est

intéressant d'un point de vue écologique et surtout qu'il représente un gain de temps considérable dans l'exécution qui se fait par assemblage d'éléments préfabriqués. Par ailleurs, la légèreté d'une construction en bois permet de minimiser les fondations et la partie en béton, ce qui est aussi un gain de main d'oeuvre et de matériau. Le béton restant moins cher dans l'absolu, le choix du bois engendre un coût environ équivalent. M. Y. NOVELLE demande si la crèche ne pourrait pas être avancée sur le chemin du Pré-Guillot, de façon à le condamner, et une voie d'accès aménagée entre l'arrière du bâtiment et la limite des propriétés voisines. M. CHRISTIN répond que pour faire passer la route du côté de Cartigny, il faudrait sacrifier une importante surface du bâtiment. Par ailleurs, il relève que les enfants qui viennent à la crèche sont en bas âge, nécessairement accompagnés de leurs parents, en poussette ou tenus par la main, ce qui devrait garantir leur sécurité. M. PHILIPP demande s'il existe des normes qui prescrivent des dimensions et des volumes minimaux obligatoires pour les espaces extérieurs des crèches ? Mme LIENGME répond qu'à sa connaissance, il n'existe pas de telles normes. M. PHILIPP demande si les enfants sont exposés à du trafic du côté des jardins. Mme LIENGME confirme qu'en dehors de l'arrivée et du départ, les enfants évoluent dans un espace entièrement protégé des activités extérieures. M. Y. NOVELLE reste persuadé que la présence de trafic motorisé sur la voie d'accès à la crèche est problématique. M. LANZA demande encore s'il y a une raison particulière pour laquelle le projet s'appelle COLIBRI. Mme LIENGME répond que non, hormis la légèreté évoquée par ce nom. Le maire clôt les débats et communique le calendrier intentionnel de la faisabilité de cette crèche :

- 8 janvier 2017 : remise d'un devis de crédit d'étude par Mme LIENGME ;
- 23 janvier 2017 : votation du crédit d'étude par le Conseil municipal ;
- 25 janvier 2017 : présentation des résultats du concours aux citoyens, de 17h à 21h avec une partie officielle à 18h, en présence des architectes candidats et des membres du jury ;
- Si le crédit d'étude est approuvé le 23 janvier, Mme LIENGME sera chargée de réaliser l'étude du coût de construction de la crèche (délai estimé : été 2017) ;
- Une fois que le coût de construction aura été défini, une commission ad-hoc sera convoquée pour examiner les chiffres et le projet dans son détail afin de préparer le vote du crédit de construction ;
- Été ou automne 2017 : vote du crédit de construction par le Conseil municipal ;
- Sitôt ce crédit voté, la demande d'autorisation de construire sera déposée ;
- On espère obtenir l'autorisation pendant l'été 2018 afin de commencer les travaux ;
- Si tout se déroule bien, la crèche pourrait ouvrir au début de 2020.

Le maire demande si les conseillers ont encore des questions. Mme MAIO demande combien de personnes seront employées par l'exploitation de la crèche. Le maire répond qu'il y aura 8 à 10 personnes, affiliées à la crèche de Confignon. En réponse à une question de M. JOYE il précise que la crèche pourra accueillir 30 enfants. Mme HENRIOD demande quel coût représentera cette exploitation pour Aire-la-Ville. Mme RAMBACH répond que le coût des places de crèche à Aire-la-Ville sera le même que celui des places actuellement louées à Confignon, ou un peu inférieur. Comme le précise M. D. NOVELLE, le coût annuel d'une place est de 32'000 francs, mais Confignon restituera à Aire-la-Ville une certaine somme pour l'investissement. Le maire remercie Mme LIENGME pour sa présence et son exposé. L'ensemble des Conseillers applaudit Mme LIENGME.

Le président donne la parole à M. APOTHELOZ pour une communication.

Protection civile

M. APOTHELOZ demande aux membres de la commission sécurité de bien vouloir rester dans la salle du conseil après la fin de la séance.

Le président donne la parole à Mme RAMBACH pour plusieurs communications.

Aide humanitaire au Burkina Faso

Aire-la-Ville soutient, conjointement avec les communes de la Champagne, un projet d'aide humanitaire au Burkina Faso. M. P. LAEDERMANN, ancien adjoint au maire de Laconnex et président de cette association, a fait un rapport sur les activités de l'association au Burkina Faso, suite à un séjour dans le pays en octobre-novembre 2016. Il a demandé à la commission sociale de communiquer les points suivants à l'ensemble des conseillers municipaux :

- au niveau de l'école, les résultats scolaires 2015-2016 ont été les meilleurs depuis plusieurs années. Cela concerne 147 élèves répartis en construction métallique et peinture.
- les récoltes sont de plus en plus abondantes ce qui permet de préparer des repas pour tous les élèves de l'école. Les cultures sont gérées par l'association des femmes.
- un projet de micro-crédit à l'attention des femmes a été mis sur pied. Cela concerne 70 femmes.
- un centre de formation en agriculture biologique est également en développement. Il est financé aux $\frac{3}{4}$ directement par le pays. Cela protège les terres et coûte moins cher aux cultivateurs qui n'utilisent plus de pesticides.

Restaurant scolaire d'Aire-la-Ville

Les repas du restaurant scolaire sont fournis par Régéservice qui vient d'obtenir le label GRTA (Genève Région – Terre Avenir). En conséquence de quoi, Aire-la-Ville a reçu un certificat GRTA signé par M. L. BARTHASSAT, qui garantit la présence d'au moins 2 produits GRTA dans chaque repas scolaire. Il sera affiché dans la cantine.

IV. COMMUNICATION DES DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2017

Le président donne la parole au maire qui communique les dates des séances du conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2017 :

Lundi 23 janvier 2017 à 20h
 Mardi 21 février 2017 à 20h
 Lundi 27 mars 2017 à 20h
 Lundi 24 avril 2017 à 20h
 Mercredi 10 mai 2017 à 20h
 Mercredi 21 juin 2017 à 20h

En raison de chevauchements avec les assemblées de l'ACG, les séances n'ont pas pu être fixées régulièrement le mercredi, comme à l'ordinaire.

Le maire communique également la date de l'apéritif communal 2017 :

Mardi 31 janvier à 19h15

V. MOTIONS

Le président demande si quelqu'un aimerait déposer une motion.

M. LANZA a un projet de motion concernant les sapins de Noël mis en place par la mairie. Il donne lecture de son document.

Texte de la motion :

« Déplacement du sapin situé près de l'épicerie.

Le sapin situé sur l'emplacement du parking de l'épicerie occupe deux places de stationnement sur trois.

Au vu des véhicules d'entreprises qui stationnent tous les matins à cet endroit, et des Aériennes et Aériens le weekend, une des solutions pour ces usagers, c'est de se garer le long de la Rue du Vieux-Four, ce qui n'est pas autorisé, et cela perturbe la circulation, plus particulièrement des bus TPG.

Par conséquent je suggère pour l'année prochaine, soit de déplacer ce sapin à un autre emplacement du village, comme par exemple, à la colline aux Oiseaux, soit de le supprimer, en sachant qu'à 50 mètres de l'épicerie, à la nouvelle Mairie, un magnifique conifère est également décoré durant les fêtes de fin d'année, ce qui me paraît être un endroit tout à fait judicieux, et de libérer les places de parc pour les véhicules durant cette période. »

Après votation, cette motion est renvoyée en commission des routes, à 7 voix pour, 3 voix contre (Mme MAIO, M. NODA, M. Y. NOVELLE) et 1 abstention (M. PHILIPP).

M. LANZA a un second projet de motion concernant la pose d'un indicateur de vitesse permanent dans la rue du Vieux-Four. Il donne lecture de son document.

Texte de la motion :

« Comme tout le monde a pu le constater et suite aux remarques de plusieurs habitants de la commune, il y a encore beaucoup trop de véhicules qui ne respectent pas les limitations de vitesse lors de la traversée du village, principalement Rue du Vieux-Four.

Afin de sensibiliser tous les usagers de la route, je suggère que la Mairie installe, à titre définitif, des panneaux qui indiquent la vitesse instantanée de chaque véhicule à son passage, afin de faire prendre conscience aux automobilistes non respectueux de l'allure à laquelle ils roulent, sans réprimander, mais d'une manière plus pédagogique.

J'ai à disposition des élus différentes documentations à ce sujet, que je déposerai au secrétariat de la Mairie. »

Après votation, cette motion est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le maire dit qu'il examinera si on peut acheter cette année un tel dispositif, sinon, il sera porté au budget 2018.

VI. QUESTIONS ET DIVERS

Trois remarques de Mme HENRIOD

1. Elle a testé l'épicerie, depuis qu'une nouvelle gérante est en place. Elle déplore que chaque fois qu'elle s'y est rendue, matin, après-midi et fin de journée, il n'y avait plus de pain. D'autres habitants corroborent son observation.

Le maire répond que lorsque les croissants sont épuisés, l'épicerie en cuit de nouveaux. Il suffit de patienter un moment. Par ailleurs, s'il n'y a plus de pain à la fermeture, cela veut dire qu'ils ont bien travaillé et que les quantités commandées sont adéquates.

2. Elle constate avec mécontentement que, contrairement à ce qui avait été annoncé par les TPG, certains bus desservant la commune ont été supprimés et que la fréquence de passage du bus S a été diminuée. Elle demande si la mairie d'Aire-la-Ville peut faire quelque chose contre cela, auquel cas elle préparera une motion. Elle pense en particulier aux nombreux retraités qui ne conduisent pas.

Le maire précise que seul un bus par jour a été supprimé, à 13 heures. Mme RAMBACH rappelle qu'elle avait déjà informé le conseil municipal de la suppression du Télébus et du Proxibus et du déplacement du terminus de Sézenove à Croisée de Confignon, lors de la séance du 31 octobre 2016 mais que cela n'avait pas suscité de réactions particulières. A cette occasion, elle avait signalé que l'Exécutif s'était associé aux communes d'Avully et de Cartigny pour adresser une lettre de protestation aux TPG mais que ceux-ci avaient maintenu la suppression des bus qui se justifiait selon eux par une fréquentation de trop faible intensité. Actuellement, la commune est associée à une discussion générale menée par la direction des transports sur le développement de la mobilité à l'horizon 2018-2023.

3. Elle fait part de sa déception concernant les mesures de ralentissement appliquées sur le chemin de Treulaz suite à l'adoption d'une motion par le Conseil municipal. La disposition du marquage au sol et les avertissements déposés par la police municipale sur les véhicules garés hors de ces nouvelles places lui font retirer son soutien à ce projet qui engendre une mauvaise atmosphère dans le quartier.

M. APOTHELOZ lui répond, en tant qu'auteur de cette motion. Il fait un bref historique du projet de motion, déposé le 30 avril 2012. Elle faisait suite à des doléances reçues par lui-même lorsqu'il était conseiller municipal. Le but de cette motion était de créer une zone 30 sur la colline et d'amener des modérations de trafic (pose de 11 bacs à fleurs et marquage de 12 places de stationnement pour former un système de chicanes). Par ailleurs, l'alternance des places marquées et des bacs a été définie de façon à assurer le passage des semi-remorques et des véhicules d'urgence, passage qui n'était pas garanti tant qu'on pouvait se parquer librement des deux côtés de la route. Les mesures mises en place sont provisoires, pour 12 mois. Après 8 mois, la qualité du dispositif sera évaluée. Si un souci majeur se présentait avant la fin de ce délai d'essai, il serait possible de redéposer des plans et de faire une demande de modification. Le but n'est pas d'importuner les riverains mais d'augmenter la sécurité en ralentissant le trafic. Un tout ménage a été envoyé à la population de la Colline, invitant chacun à communiquer par écrit à la mairie ses remarques constructives sur ce nouvel aménagement. Concernant les avertissements adressés par la police municipale, il ne s'agit pas de mesures punitives mais de sensibiliser les usagers à la présence des nouvelles places et de les encourager à les utiliser afin d'éviter justement de devoir amender les conducteurs à terme. Le temps de tolérance est à l'appréciation du Conseil. Un changement de mentalité doit s'opérer et les personnes qui avaient l'habitude de se parquer exactement devant chez elles devront accepter de stationner à quelques mètres de là, dans les places prévues exprès.

Seul le chemin de Treulaz est concerné par ces mesures. Le stationnement reste libre sur les autres chemins. Le dispositif de sécurité prévoyait aussi un ralentissement du trafic à l'entrée de la Colline en accentuant l'angle du virage. Contrairement au chemin de Treulaz qui appartient à la commune, ce virage est sur territoire cantonal. L'autorisation vient d'être reçue pour sa transformation.

M. D. NOVELLE demande à tous les conseillers municipaux de rester solidaires de cette motion tant que l'ensemble des mesures n'a pas été appliqué. Il dit que les plaintes écrites seront étudiées par l'Exécutif qui reviendra vers le Conseil après.

Mme RAMBACH appuie cette recommandation et rappelle que ces mesures sont perfectibles.

Question de M. JOYE

Il demande si c'est délibérément que les guirlandes lumineuses des sapins sont allumées toute la journée.

Le maire répond que c'est normal, car ce sont des ampoules LED.

Divers du maire

Il rappelle que Mme ZBINDEN DUVILLARD a donné sa démission du Conseil municipal pour le 30 novembre 2016, du fait de son déménagement hors de la commune, et prononce un discours de circonstance.

Texte du discours

« Chère Edith, Après ta brillante élection au Conseil municipal en 2015, tu as su t'intégrer et prendre ta place rapidement au sein de ce conseil. Durant un an et demi, nous avons eu le plaisir de te compter parmi nous. Malgré ta formation prenante, lorsque tu pouvais être présente, ta participation a toujours été agréable. En particulier, la commission des bâtiments, la commission sociale et la commission sécurité ont bénéficié de ta présence attentive. Il me semble que tu avais à cœur de comprendre les choses dans le détail pour prendre part aux débats. C'est une exigence que je salue. Je regrette ton départ anticipé et je te remercie pour ton engagement assidu. J'espère te revoir souvent dans les rues de ce village qui est et reste le tien, par bien des attaches, ou à l'occasion de l'une ou l'autre manifestation publique. »

Mme ZBINDEN DUVILLARD remercie le maire et dit qu'elle regrette de devoir quitter le Conseil. M. LANZA demande qui lui succèdera. Le maire répond que, vraisemblablement, ce sera Monsieur Rocco COCCHIOLA.

La séance est levée à 21 h. 00.